

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Culture
LP - AM
N° 2019-D- 85

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE POUR LE SPECTACLE "CONTES DOUDOUS" A MOUTHIERS SUR BOËME

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre de la manifestation "Graines de mômes", est approuvée la convention avec le département de la Charente pour l'organisation du spectacle « Contes doudous » le vendredi 21 juin 2019 à Mouthiers-sur-Boëme.

Article 2 – La convention prévoit que la participation financière de GrandAngoulême s'élève à 450 € TTC non compris les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 mars 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **14/03/2019**
Publié ou notifié,
Le **14/03/2019**

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

GRAINES DE MÔMES

CONVENTION

Entre d'une part,

la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULÈME

représentée par son président, Monsieur Jean-François DAURÉ

et, d'autre part,

le DEPARTEMENT de la CHARENTE, Service Départemental de la Lecture,
représenté par le Président du Conseil départemental, il a été convenu un engagement
réciproque.

La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION s'engage :

- à recevoir à Mouthiers-sur-Boëme le spectacle dans le cadre de la manifestation
"Graines de mômes"

date : **Vendredi 21 juin 2019** heure : **17h30**

nom de l'intervenant : **Florence DESNOUVEAUX**

titre du spectacle : **Contes doudous**

type de spectacle (enfant, tous publics, adulte) : **Tout public, de 6 mois à 3 ans**

- à prendre en charge la totalité du (des) cachet(s) du (des) intervenant(s), 450 € TTC.

- à réserver pour l' (les) animation(s) la salle dont le descriptif figurera en annexe,

- à mettre à disposition les installations nécessaires à l' (aux) animation(s),

- à donner l'accès gratuit à l' (aux) animation(s),

- à ne faire aucune recette annexe (buvette...) ou sinon à s'engager à régler les frais
de S.A.C.D.,

Correspondance à adresser au

Conseil général - 31 boulevard Émile Roux - 16917 ANGOULÈME Cedex 9

www.cg16.fr